

Les chiffres de l'aide alimentaire

Recherche Quantitative

Février 2026

CONCERTATION
AIDE
ALIMENTAIRE

Table des matières

Remerciements	3
Quantification de l'aide alimentaire	4
Présentation des bases de données	5
Principaux résultats	7
Méthodologie.....	13
Homogénéisation des données et hypothèses de travail	13
Le panorama le plus large possible.....	14
Apports et limites de l'étude.....	15
Retour sur les chiffres constatés	15
Au-delà des chiffres.....	16
Annexes	19
Méthodologie : logique générale de correction.....	19
Nettoyage des données	20

Remerciements

Nous tenons à exprimer mes remerciements les plus sincères à l'ensemble des personnes ayant contribué à ce travail de rédaction. Votre engagement, votre rigueur et la qualité de vos apports ont largement participé à la réussite de ce projet.

Les échanges constructifs, les analyses approfondies ainsi que les relectures attentives ont permis d'enrichir le contenu et d'en renforcer la cohérence et la pertinence. Merci pour votre précieuse collaboration.

Nous remercions en particulier le SPP-IS, la Fédération des Resto du Cœur, la Fédération belge des banques alimentaires, la Croix-Rouge de Belgique, Vincent de Paul, la région wallonne, les collègues de la Concertation Aide Alimentaire et l'équipe de la Recherche Action de la Fédération des Services Sociaux.

Quantification de l'aide alimentaire

Adultes, enfants, familles ou personnes isolées, le recours à l'aide alimentaire concerne une part croissante et importante de la population belge. Nous estimons dans cette étude que 561.000 personnes recourent au moins une fois dans l'année à une forme d'aide alimentaire en Belgique. Ce chiffre a doublé en 10 ans.

Par ailleurs, une récente enquête réalisée par l'IWEPS¹ que si un wallon sur 16 (7%) a obtenu une aide alimentaire en 2024, ce serait près d'un wallon sur 5 (20%) qui se retrouve, à un moment dans l'année, dans la précarité en matière d'alimentation.

L'écart observé entre le nombre de gens ayant besoin de soutien pour s'alimenter et celle qui reçoit effectivement une aide indique que le besoin d'aide n'est pas toujours adressé.

La faim et la grande précarité s'étendent et les dernières évolutions socio-économiques conjuguées aux réactions politiques inadéquates face au problème laissent présager une dégradation de la situation².

Pour estimer le total des bénéficiaires d'aide alimentaire, s'intéresser à la distribution de colis en tant que forme principale d'aide alimentaire se révèle pertinent, dans la mesure où la majorité des bénéficiaires sont concernés par celle-ci. Bien que d'autres formes d'aide existent (restaurants sociaux, épiceries sociales, frigos solidaires, bons d'achats) et apparaissent, par certains aspects, plus respectueuses de la dignité des bénéficiaires, leur part relative demeure faible. Selon les noms des organisations répertoriées dans cette étude, moins de 10% des bénéficiaires dénombrés sont concernés par les formes d'aide alimentaire autres que les colis.

Les colis alimentaires sont distribués par des organisations variées. Nous pouvons citer, parmi elles, Vincent de Paul Belgium, la Croix-Rouge, de nombreux CPAS et une multitude d'acteurs associatifs locaux. Les Restos du cœur font aussi partie des acteurs importants, bien qu'ils ne soient pas spécialisés en distribution de colis. Le SPP-IS et les Banques Alimentaires jouent le rôle d'acteurs de seconde ligne qui permettent, facilitent et monitorent (partiellement) le travail réalisé par la première ligne, c'est-à-dire les associations d'aide alimentaire à proprement parler.

Concrètement, sur le terrain, des permanences sont organisées à intervalles réguliers, souvent une fois par semaine ou par mois, au cours desquelles les bénéficiaires viennent réceptionner le colis auquel ils ont droit. Pour cela, ils obtiennent une attestation qui définit leur accès aux denrées du CPAS ou d'une association d'aide alimentaire.

Le plus souvent, les denrées qui rejoignent les stocks sont des invendus, récupérés auprès des magasins, ou des aliments reçus dans le cadre de financements européens destinés à l'aide alimentaire (FSE+).

Dans cette note, nous croisons plusieurs bases de données pour déterminer le nombre de personnes qui bénéficient d'une aide alimentaire au moins une fois dans l'année. Notons toutefois que le pas de temps annuel ne nous renseigne pas sur la fréquence à laquelle l'aide est reçue, sur ses modalités concrètes, ni sur les situations de précarité que l'aide vise à résorber.

Dans la suite de ce document, nous commençons par présenter les données utilisées ainsi que leur source. Ensuite, à l'aide de graphiques, nous revenons sur les principaux ordres de grandeur obtenus en compilant les données. Nous revenons également sur la méthode permettant de passer des chiffres bruts à des données compilées au niveau belge. Cela nous permet de clarifier les choix méthodologiques retenus. Nous terminons ce rapport par une discussion des apports et limites des chiffres présentés.

¹ <https://isadf.iweps.be/?action=indicateur&droit=02&indicateur=01&type=1>

² https://www.fdss.be/wp-content/uploads/Carte-blanche_Acteurs-de-laide-alimentaire_Juillet-2025.pdf

Présentation des bases de données

Pour l'analyse, nous avons eu accès (1) aux données produites directement par plus de 1000 organisations d'aide alimentaire.

Ces données, à l'échelle de l'organisation, sont compilées par deux acteurs institutionnels indépendants l'un de l'autre : la Fédération des Banques Alimentaires (relevant du privé) et le Service Public de Programmation et d'Intégration Sociale, le SPP-IS (secteur public).

Nous utilisons aussi (2) les informations fournies par la Croix-Rouge et la Fédération des Restos du Cœur qui regroupent certaines organisations partenaires non reprises dans l'ensemble (1) de données compilées.

Les données des Banques Alimentaires et du SPP-IS couvrent la majorité du panorama de l'aide alimentaire belge, tant en nombre de bénéficiaires qu'en nombre d'organisations actives dans le secteur.

Dans le cadre des commandes FSE+, le SPP-IS rassemble des données sur le nombre de bénéficiaires aidés (en l'an n_{-1}) par chaque organisation qui commande (en l'an n_0).

En pratique, les associations remplissent un bon de commande adressé au SPP-IS, dans lequel elles doivent fournir un ensemble d'informations chiffrées. Parmi celles-ci, il y a le nombre de bénéficiaires de l'association lors de la dernière année complète écoulée (dans notre cas, 2024). Elles y indiquent également la région à laquelle elles sont rattachées, le numéro de matricule FSE+, dont elles disposent suite à leur inscription dans ce dispositif et sur lequel nous nous appuyons pour identifier les doublons. D'autres données, sur le nombre de femmes, migrants et personnes âgées aidées sont encodées dans le formulaire, mais n'étant pas obligatoires, le nombre de valeurs manquantes nous empêche d'en faire une analyse utile.

En second lieu, nous utilisons les données transmises par les Banques Alimentaires à partir de FoodIT. FoodIT est le système d'encodage informatisé des données de chaque organisation affiliée à une des neuf banques régionales. Être affilié leur permet d'avoir accès à des invendus ou surplus de l'industrie alimentaire, de la grande distribution et des criées de fruits et légumes. Les données issues de FoodIT nous renseignent sur les chiffres mensuels du nombre de personnes aidées.

La principale différence est la suivante : dans la base du SPP, la variable 'nombre de bénéficiaires' recouvre toutes les personnes aidées *en une année* par chaque organisation ayant passé une commande dans le cadre du fonds européen FSE+ tandis que dans la base FoodIT, la variable 'nombre de bénéficiaires' correspond à la dernière valeur *mensuelle* encodée par l'organisation dans le système.

Etant donné qu'il n'existe pas de base de données exhaustive et centralisée donnant un nombre total et exact de bénéficiaires de l'aide alimentaire, l'objectif de cette étude est d'approcher ce nombre par une estimation. Pour comparer et additionner les différents chiffres bruts issus des deux bases de données, il est nécessaire de les homogénéiser.

Ainsi, nous avons d'abord étudié la différence entre la valeur *mensuelle* (FoodIT) et la valeur *annuelle* (SPP-IS) pour toutes les organisations présentes dans les deux bases. Les résultats de cette analyse des différences entre bases ont permis d'estimer la valeur annuelle (manquante) de chaque organisation n'ayant renseigné qu'une seule valeur (mensuelle) dans FoodIT.

Outre ces deux sources de données exhaustives, nous utilisons également des chiffres complémentaires obtenus auprès d'acteurs de taille moyenne comme la Croix-Rouge, les Restos du cœur et Vincent de Paul. Ces chiffres nous permettent de compléter les totaux issus des deux premières bases.

Voici donc comment se répartissent les données en fonction de leur origine :

Base de données	Niveau de précision	Nombre de données brutes & entité
SPP-IS	Organisation	745 (org)
FoodIT (Banques Alim)	Organisation	1369 (org)
Vincent de Paul Belgium	Province	11 (provinces)
Croix-Rouge	Province	6 (provinces)
Restos du cœur	Organisation	6 (org)

Tableau 1 - Synthèse des sources de données utilisées. Le niveau de précision « organisation » signifie que des données chiffrées sont disponibles à l'échelle de chaque association, CPAS, etc. Le niveau « province » signifie que seul un total provincial est disponible. Pour la Croix-Rouge et les Restos du Cœur, il s'agit des provinces wallonnes et de Bruxelles.

Avant d'entrer dans le détail des chiffres consolidés, il faut noter que **le nombre de bénéficiaires renseigné par les organisations est déclaratif et que celles-ci utilisent des critères variés.**

Face à la diversité des organisations prises en compte (plus de 1000) et de leurs méthodes de comptage, nous devons compiler des données hétérogènes et régulièrement partielles.

Par exemple, lorsqu'un individu sollicite une aide auprès d'une organisation, le ou la responsable de la comptabilisation, qui peut être un bénévole, est censé tenir compte, non seulement du sollicitant, mais aussi des membres de son ménage.

Il n'est toutefois pas possible de s'assurer du suivi rigoureux de cette méthode.

En conséquence, des arrondis, des sous-estimations et des surestimations affectent une part significative des données récoltées.

En outre, pour diversifier leurs sources d'approvisionnement, les organisations s'adressent à la fois au SPP-IS et aux Banques Alimentaires. Ainsi, elles renseignent leurs données aux deux sources que nous utilisons. Il s'agit là d'une difficulté méthodologique supplémentaire et également d'une richesse. Une difficulté car la compilation brute des deux ensembles de données impose de tenir compte des doublons pour éviter de compter ces organisations deux fois. Pour y pallier, nous avons identifié toutes les organisations concernées par ce risque de double comptage et avons retenu une seule valeur. La possibilité d'identifier les organisations-doublons est également une richesse dans la mesure où elle permet d'étudier systématiquement l'écart entre les deux valeurs renseignées, donnant des informations sur la qualité des données issues de l'une ou l'autre base, mais aussi sur l'ampleur des biais d'une méthode de dénombrement comparativement à une autre.

Principaux résultats

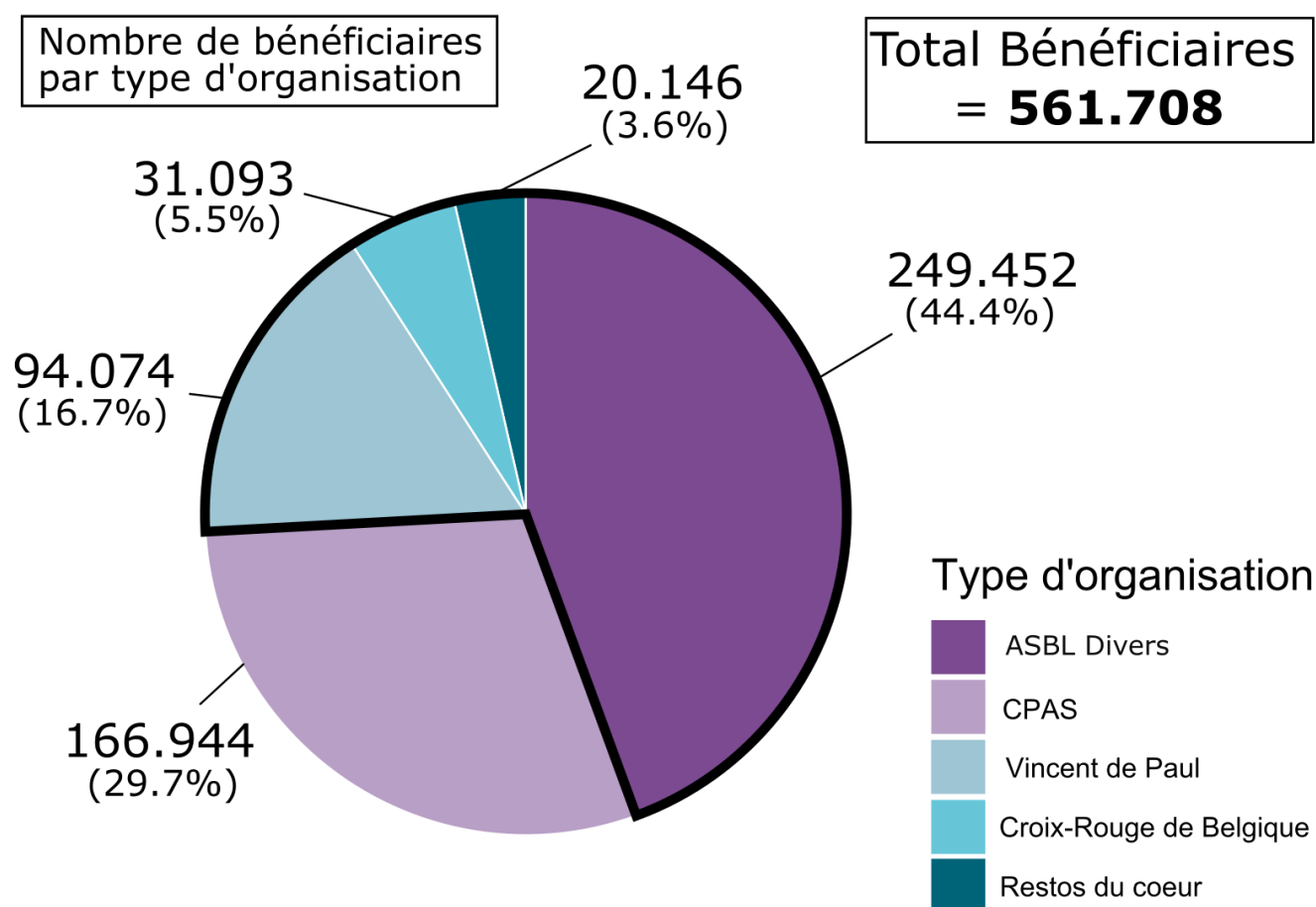


Figure 1 - Panorama de l'aide alimentaire par nombre de bénéficiaires

La figure 1 montre le panorama de l'aide alimentaire que nous avons obtenu sur base des données récoltées et traitées. On observe le nombre de bénéficiaires pour chaque type d'organisation. Les parts encadrées en gras correspondent aux bénéficiaires aidés par une autre structure qu'un CPAS.

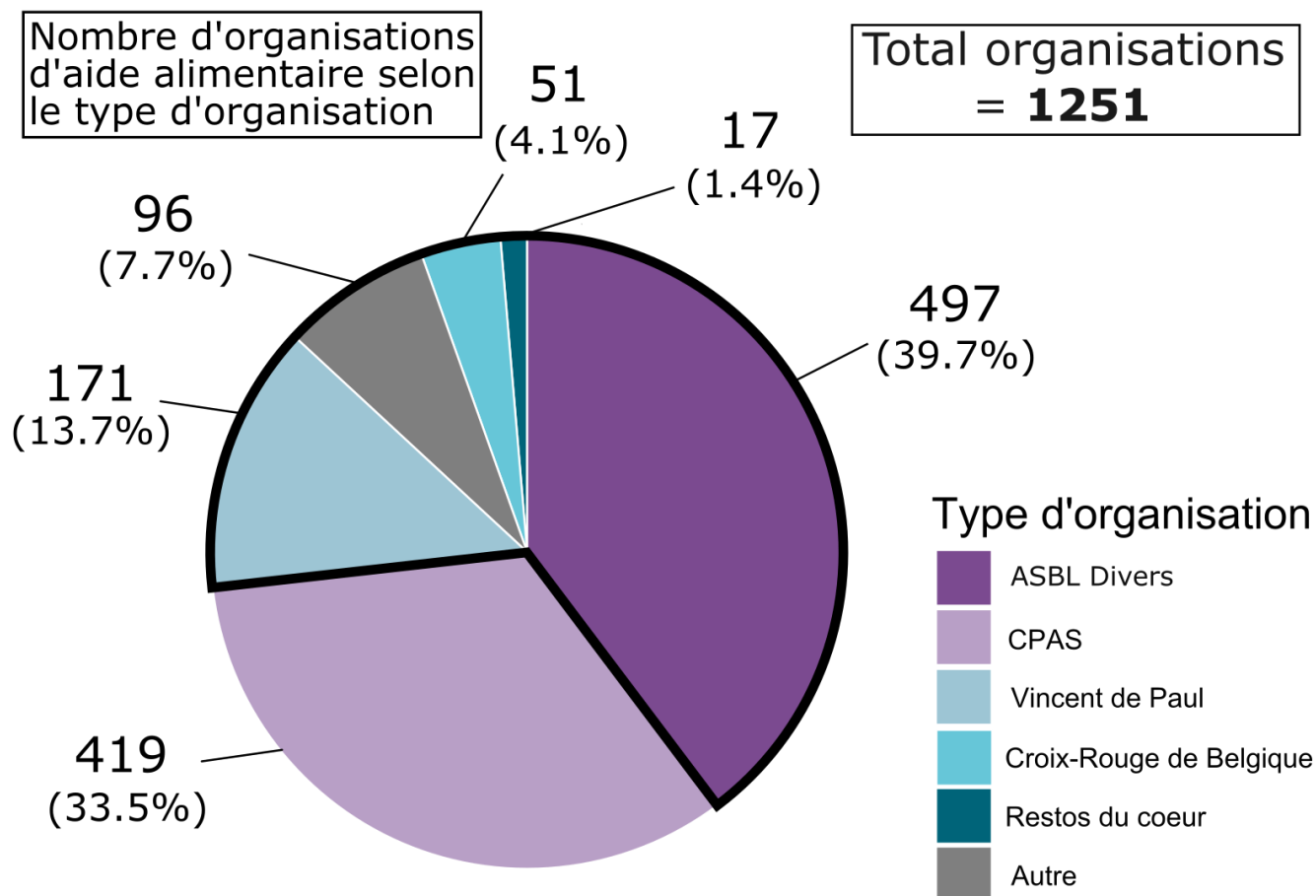


Figure 2 - Panorama de l'aide alimentaire selon le nombre d'organisations

La figure 2 montre la répartition des organisations d'aide alimentaire selon leur type.

Au sein du groupe des ASBL, il est à noter que des organisations sont mandatées directement par un CPAS, dans le cadre d'un partenariat, pour distribuer l'aide aux personnes sollicitant son aide au niveau communal. Ces organisations se retrouvent dans la catégorie ASBL bien qu'elles sont actives pour le compte du CPAS. La proportion des CPAS sur le graphe se limite donc aux bénéficiaires des CPAS, tandis que les bénéficiaires d'ASBL œuvrant pour le compte du CPAS se retrouvent dans la catégorie ASBL Divers. Du côté droit, décrit dans la partie gauche. Les parts encadrées en gras représentent l'aide dispensée en dehors des activités des CPAS.

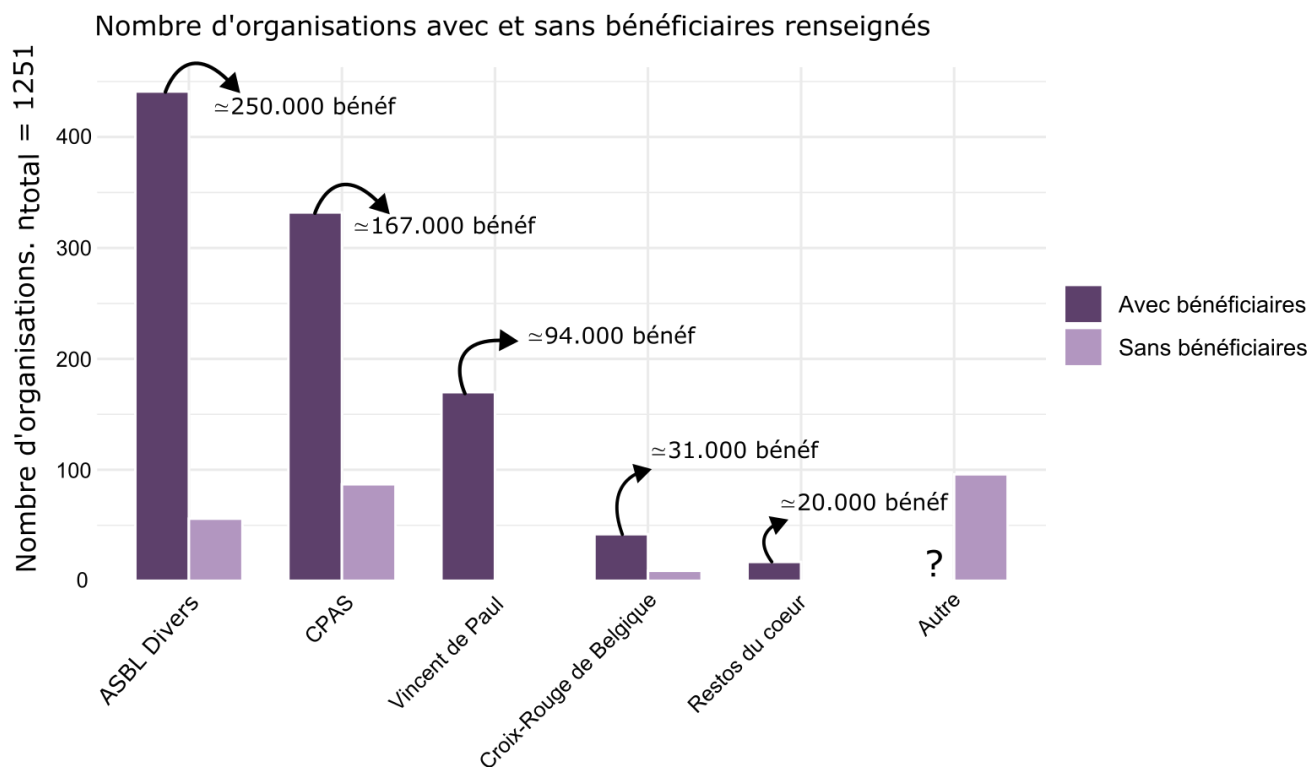


Figure 3 - Proportion des organisations selon la présence de bénéficiaires renseignés dans une base de données

La figure 3 nous montre le panorama de l'aide alimentaire sous un autre angle. Ici, la catégorie « sans bénéficiaires » (en rose) comprend toutes les organisations qui n'ont encodé personne. Cela signifie que nous avons une trace de leur existence dans les bases de données utilisées, mais que nous ne pouvons pas établir un nombre de bénéficiaires pour ces organisations.

Le type d'organisation « Autre » contient le plus d'organisations avec aucun bénéficiaire encodé.

Dans la plupart des cas, il s'agit d'écoles, de centres d'accueil de jour et de nuit, pour lesquels les données manquent³.

Le deuxième groupe d'organisations sans bénéficiaires enregistrés se trouvent dans la catégorie CPAS. Certains CPAS délèguent l'aide alimentaire à une association de terrain, quand d'autres ne sont tout simplement pas actifs dans l'aide alimentaire. Dans le premier cas de figure, les bénéficiaires de la commune sont déjà repris ailleurs, dans la catégorie ASBL notamment.

³ La plupart des observations manquantes proviennent de FoodIT, la base de données informatisée des Banques Alimentaires. Celle-ci contient plus d'organisations qu'au SPP-IS, mais le nombre de bénéficiaires vient plus souvent à manquer.

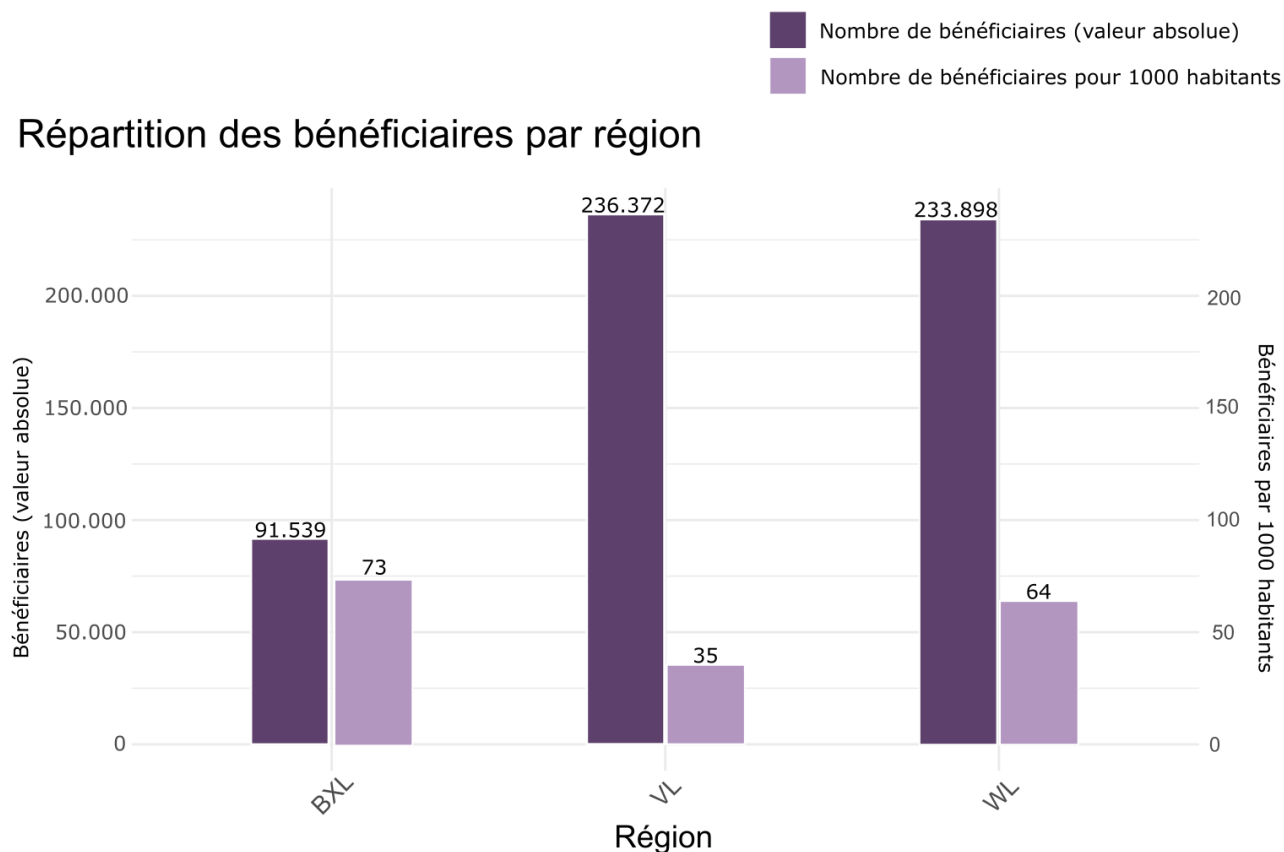
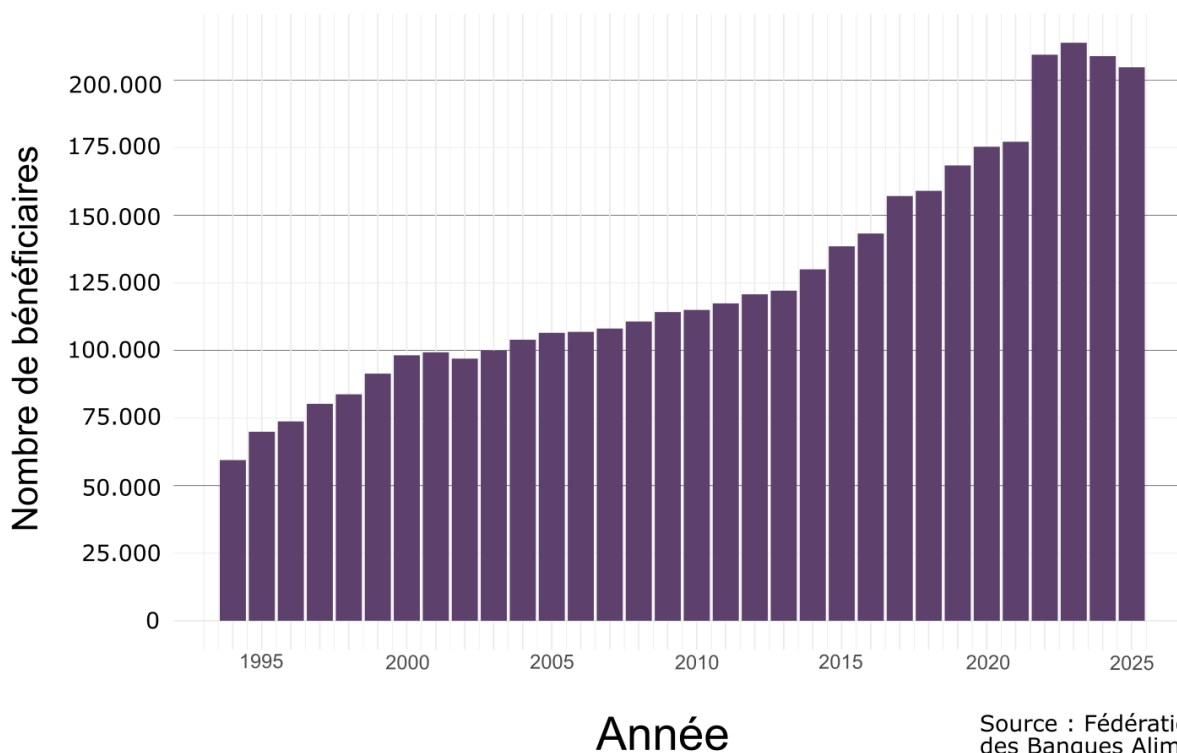


Figure 4 - Répartition des bénéficiaires par région

La répartition des bénéficiaires par région (figure 4) illustre la part relative importante des bénéficiaires présents en Région bruxelloise. En effet, pour 1000 habitants, la Région bruxelloise présente le plus haut taux de bénéficiaires d'aide alimentaire. La Flandre et la Wallonie ont quant à elles un nombre absolu de bénéficiaires similaire. Néanmoins, une fois ramené à la taille de la population, le nombre de bénéficiaires est près de deux fois plus élevé en Wallonie qu'en Flandre. Cette proportion est encore plus élevée pour la Région bruxelloise.

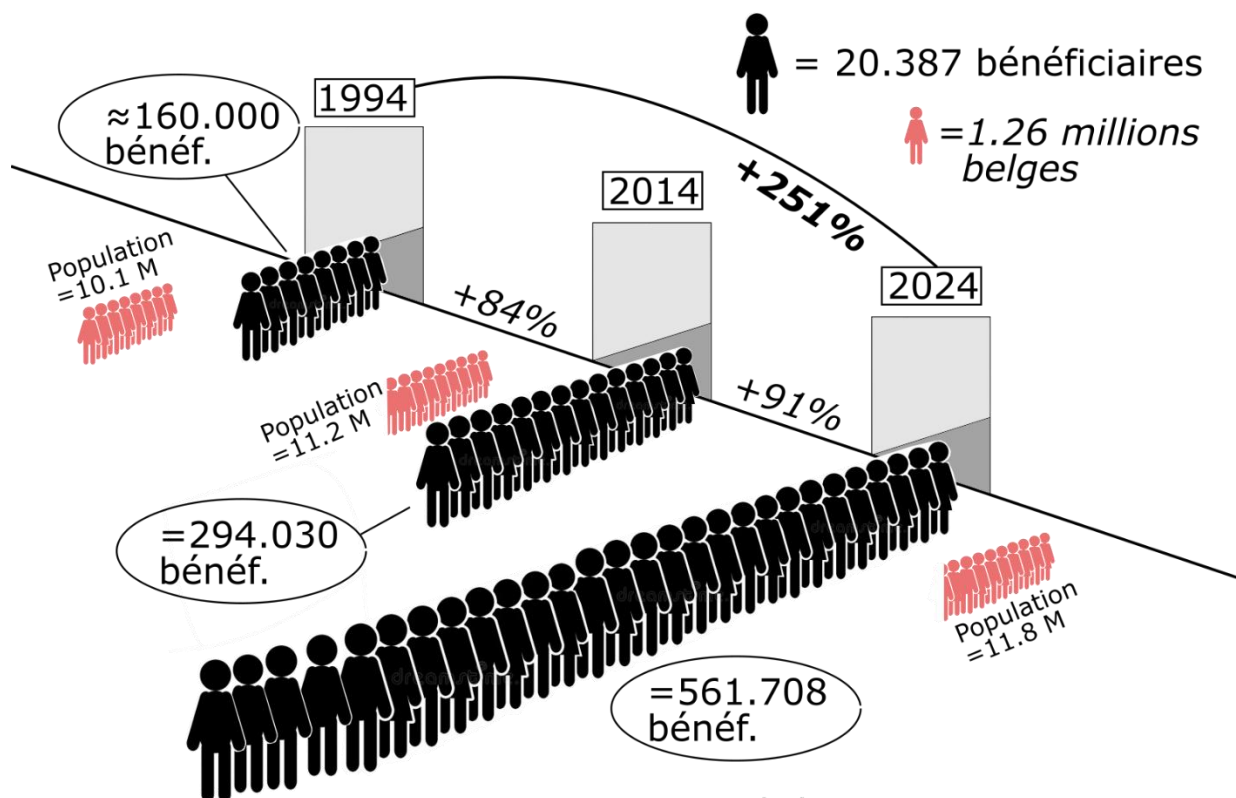
Evolution du nombre de bénéficiaires des Banques Alimentaires (1994-2025)



Source : Fédération belge des Banques Alimentaires

Figure 5 - Evolution du nombre de bénéficiaires des banques Alimentaires entre 1994 et 2025

Les données fournies par les Banques Alimentaire (**figure 5**) permettent de constater que l'évolution du nombre de bénéficiaires suit des cycles faits de hausses modérées et de hausses plus fortes. Les raisons du plateau observé depuis quelques années seront discutées plus loin.



Source : Fédération des services sociaux

Figure 6 - Evolution du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire. Source - FdSS

Dans la **figure 6**, nous constatons que le nombre de bénéficiaires d'aide alimentaire a presque doublé en 10 ans, tandis qu'il a été multiplié par 3 à 4 en 30 ans (+251%)⁴. La population belge, quant à elle, n'a augmenté que de 16% sur la même période. Cela signifie qu'une part significative de la population a commencé à recourir à l'aide alimentaire depuis la fin des années 90 et celle-ci se chiffre en centaines de milliers de personnes.

⁴ Ici, la valeur estimée pour 1994 est déduite d'une simple règle de trois mettant en perspective les données des Banques Alimentaires et les deux estimations de la FdSS pour 2014 et 2024 (présente étude).

Méthodologie

Dans cette section, nous expliquons la méthode de calcul des totaux présentés dans la section précédente. Nous décrivons les données utilisées en fonction de leurs sources, les étapes pour les compiler ainsi que les choix méthodologiques posés face aux incertitudes liées à la qualité et à la représentativité des données.

Homogénéisation des données et hypothèses de travail

Lors de la précédente actualisation des chiffres de l'aide alimentaire publiée en 2016, nous avons additionné les données du SPP-IS avec celles des Banques Alimentaires en tenant compte du recouvrement des organisations recensées dans les deux bases (Hubert & Vleminckx, 2016)⁵. Ainsi, nous avons pu éviter de compter plusieurs fois une organisation répertoriée dans différentes sources de données. Cependant, les données n'ont pas été homogénéisées pour tenir compte des différentes méthodes de comptage.

Dans cette étude, nous allons plus loin en traitant les données pour tenir compte de cette diversité et ainsi, homogénéiser les termes de l'addition. Concrètement, nous convertissons les données FoodIT en base « SPP-IS ».

Cette transformation des données s'opère sur **deux plans**.

- D'une part, les valeurs fournies par les Banques Alimentaires passent d'une base mensuelle à une base annuelle. En effet, celles-ci portent sur des périodes mensuelles et ne représentent pas directement un nombre de bénéficiaires annuel pour chaque organisation membre d'une banque alimentaire.
- D'autre part, nous estimons le nombre de bénéficiaires des organisations affiliées à une Banque Alimentaire en faisant comme si celle-ci respectait la logique de dénombrement propre aux données du SPP-IS. Indépendamment de la base temporelle des valeurs fournies, il s'agit ici d'évaluer la différence entre le nombre de bénéficiaires renseignés au SPP-IS et le même nombre renseigné aux banques Alimentaires, ces deux chiffres ne correspondant jamais exactement en pratique.

La méthode est la suivante.

Chaque fois qu'une organisation est recensée dans les deux bases, sa donnée SPP-IS reçoit la priorité par rapport à celle des Banques Alimentaires. Les chiffres du SPP-IS sont moins à risque d'être sous-estimés. En effet, l'affiliation à une Banque Alimentaire requiert de payer une contribution de 2€ par bénéficiaire renseigné. Les organisations affiliées ont donc intérêt à renseigner le nombre minimal de bénéficiaires qui leur permet d'avoir assez de denrées pour en aider le plus possible, en évitant toutefois de payer un montant correspondant au maximum de gens aidés. En parallèle, les chiffres renseignés au SPP sont vérifiés du point de vue de la correspondance entre le nombre déclaré et le niveau officiel de l'agrément de l'organisation. Si les chiffres renseignés aux Banques Alimentaires sont limités par un plafond lié au forfait à payer pour s'y affilier, ceux du SPP-IS le sont également dans la mesure où toutes les données renseignées dans le cadre des commandes FSE+ sont vérifiées et comparées, du point de vue de l'agrément, qui détermine de façon officielle le maximum de bénéficiaires pouvant être pris en charge par l'organisation.

Les données du SPP-IS couvrent les organisations ayant passé une commande FSE+ en 2025. On y trouve également 57% de toutes les organisations inscrites à une Banque Alimentaire (=380/672). Pour obtenir le total conjoint des deux bases (SPP-IS & Banques Alimentaires), il manque donc les organisations affiliées à une Banque Alimentaire qui n'ont pas passé de commande FSE+ en 2025. Ce sous-ensemble totalise approximativement 270 organisations, soit 43% de toutes les organisations affiliées aux Banques Alimentaires.

⁵ H-O. Hubert & J. Vleminckx. 2016. *L'aide alimentaire aujourd'hui. Le droit à l'alimentation demain*. Recherche-action. FDSS.

Dans ce sous-ensemble particulier qui représente 270 organisations sur les 1002 intervenant dans notre total, nous effectuons une homogénéisation des chiffres afin de les faire correspondre à la logique observée au SPP-IS. Le détail de notre méthode est proposé en annexe de ce document. Nous présentons ici le résultat de notre homogénéisation selon la source des données.

Source données	Organisations SPP & BA	Organisations SPP seulement	Organisations BA seulement	Total
Nombre d'organisations	382	365	255	1.002
Nombre bénéficiaires bruts avant homogénéisation	267.581	209.877	64.156	541.614
Nombres bénéficiaires après homogénéisation	Inchangé	Inchangé	84.250	561.708

Tableau 2 - Répartition des organisations et du nombre de bénéficiaires selon la source des données.

Le panorama le plus large possible

Nous obtenons enfin un total du nombre de bénéficiaires homogénéisé pour toutes les organisations présentes dans les bases du SPP-IS et des Banques Alimentaires (FoodIT). Cela comprend un grand nombre de CPAS et d'ASBL, mais aussi les associations Vincent de Paul Belgium, pour lesquelles les valeurs recensées par la coupole en interne correspondent finement aux valeurs renseignées au cas par cas par les associations au SPP-IS lors de la commande FSE+.

Néanmoins, des organisations ne sont pas reprises dans ces deux bases. C'est le cas d'un certain nombre d'entités de la Croix-Rouge ou des Restos du cœur. Nous avons donc utilisé certains chiffres fournis par ces coupoles tout en les combinant avec les chiffres disponibles au SPP-IS et aux Banques Alimentaires.

Apports et limites de l'étude

Retour sur les chiffres constatés

Pour récapituler, revenons sur le principal apport de cette étude. Le fait d'avoir homogénéisé les données les rend plus fiables et renforce la qualité du total que nous obtenons. Le graphe suivant montre comment notre méthode de correction a fait évoluer les données brutes.

Comparatif : valeur brute vs valeur estimée par type d'organisation

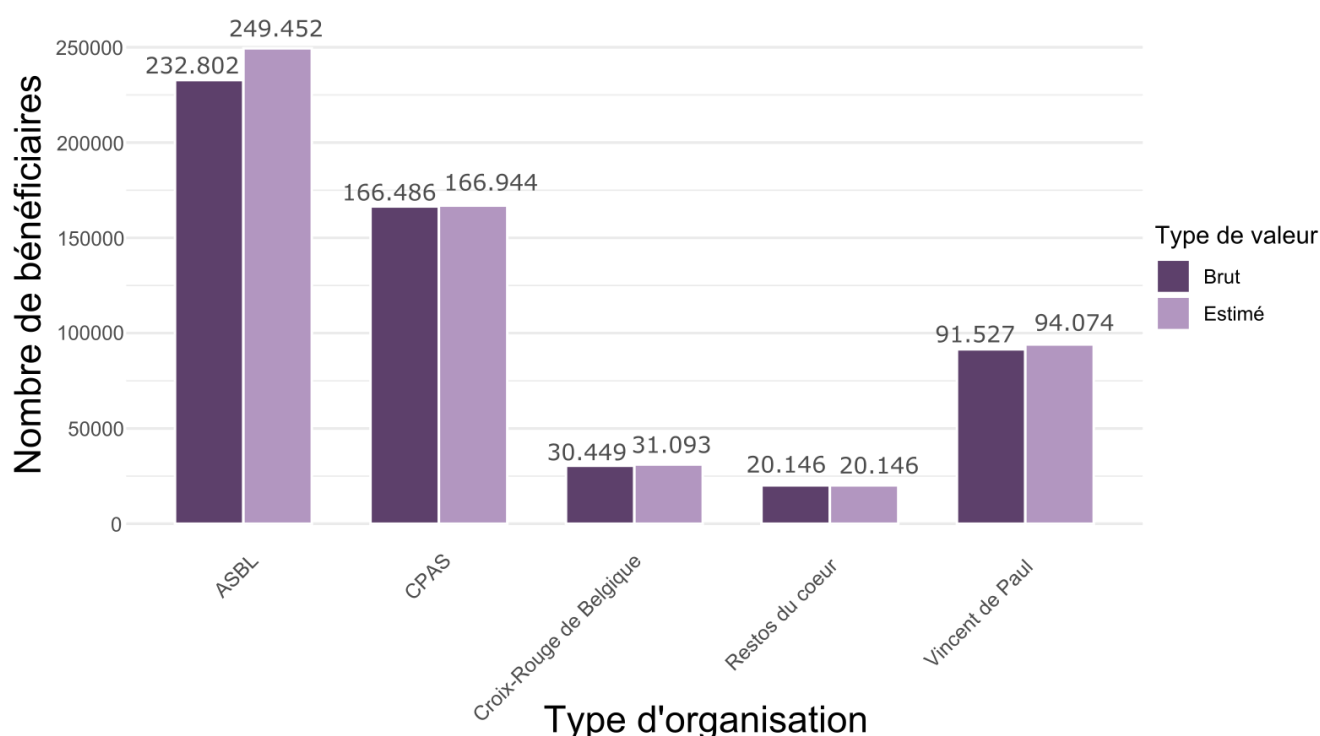


Figure 7 - Graphique de l'impact de l'homogénéisation des données pour chaque type d'organisation

Comme nous le voyons dans la figure 7, la correction demeure de faible ampleur.

Au total, elle conduit à majorer le total obtenu avant ajustement à partir des données brutes d'à peu près 20.000 bénéficiaires. Cette différence est faible en comparaison des 142.000 bénéficiaires supplémentaires répertoriés au SPP-IS par les organisations qui fournissent des chiffres à la fois au SPP-IS et aux Banques Alimentaires⁶.

C'est principalement du côté du secteur associatif (catégorie 'ASBL divers') que la correction a le plus d'impact. Il s'agit majoritairement d'organisations exclusivement affiliées aux Banques Alimentaires. Pour expliquer cette faible variation en comparaison de celle observée dans l'échantillon de référence, on peut souligner que les organisations qui ne font pas de FSE+ sont généralement de plus petite taille que celles qui en font. Par conséquent, les valeurs corrigées dans l'échantillon-ajusté qui subit l'homogénéisation de ses données sont plus faibles à l'origine et leur évolution en valeur absolue demeure limitée.

⁶ Dans l'échantillon de référence, on passe en effet de 125.000 à 267.000 bénéficiaires une fois qu'on utilise les données SPP-IS plutôt que les données FoodIT. (Banques Alimentaires).

En d'autres termes, les organisations de grande taille passent moins souvent sous les radars des coupoles et des recensements. Or, l'échantillon-ajusté reprend des organisations qui passent sous le radar du SPP-IS. Celles-ci étant de plus petite taille, l'homogénéisation des données provoque une augmentation du total estimé de 38% au lieu de 113% pour les organisations de grande taille reprises dans l'échantillon de référence.

Au-delà des chiffres

L'interprétation des chiffres présentés dans cette étude est à mettre en regard des statistiques traitant de la précarité à un niveau plus général.

D'une part, nous l'avons expliqué en introduction de cette synthèse, la précarité en matière d'alimentation semble toucher une part de la population significativement plus importante que celle qui obtient une aide (part faisant l'objet de cette étude).

L'aide proposée fournit donc une réponse insuffisante au problème de l'insécurité alimentaire qui frappe la Belgique. A cet égard, les chiffres de *l'enquête citoyenne sur les conditions de vie et l'accès aux droits fondamentaux* (ISADF 2025)⁷ indiquent que près d'un wallon sur trois craint de manquer de nourriture avant d'avoir l'argent pour se réapprovisionner⁸.

Notre total de 561.708 bénéficiaires au niveau national est donc à considérer comme une valeur plancher. La prudence méthodologique dont nous avons fait preuve nous permet de l'affirmer, ainsi que les multiples facteurs de sous-estimation potentiels des bénéficiaires.

Il est bon de rappeler que ces chiffres sont une estimation de l'aide obtenue, la plus précise possible à partir de données dites déclaratives.

Le besoin d'aide en matière d'alimentation est certainement plus grand que ce que nous pouvons effectivement compter.

Les raisons à cela sont multiples.

- Certaines personnes n'ont **pas accès à l'aide** : critères d'accès souvent restrictifs, absence de service d'aide alimentaire à proximité, freins psychologiques (honte, peur), saturation du service conduisant les responsables à refuser une demande d'aide, ...
- De plus, les **données existantes que nous exploitons ne couvrent pas toute l'aide dispensée**. Notre étude ne tient pas compte d'un certain nombre d'initiatives d'aide alimentaire d'origine religieuse (ex. églises évangéliques ou mosquées) et citoyenne qui opèrent sous les radars institutionnels et hors du champ des Banques Alimentaires et du SPP-IS. Les contours et les acteurs de ces aides alimentaires informelles restent à ce jour peu explorés.
- Par ailleurs, **l'absence de données pour plus de cent organisations actives** dans FoodIT, non affiliées aux banques alimentaires, biaise le décompte total des bénéficiaires. Parallèlement, certaines associations affiliées utilisent des systèmes informatiques parallèles ou travaillent hors ligne, omettant ainsi une partie de leur public. Cette sous-déclaration, bien que proportionnellement faible, nécessite une vérification de l'activité réelle des structures pour affiner les estimations. Une couverture exhaustive des données reste donc un défi pour garantir la précision du panorama de l'aide alimentaire.
- Enfin, les chiffres présentés se limitent en grande partie aux données issues des commandes FSE+ et des Banques Alimentaires. Or, nous l'avons vu en introduction, **l'aide alimentaire ne se restreint pas qu'à ces sources et formes d'aide**⁹. Plus généralement, l'aide alimentaire recouvre des formes hétérogènes : colis, restaurants sociaux, épiceries sociales, repas fourni dans un abri de jour/nuit, aide

⁷ Enquête menée en 2025 par l'institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)

⁸ <https://isadf.iweps.be/?action=indicateur&droit=02&indicateur=01&type=1>

⁹ Par exemple, au niveau des CPAS, représentant un tiers des organisations répertoriées ici, seule l'aide FSE+ est chiffrable. Toutes les autres formes d'aide, alimentaire ou non, mais pouvant contribuer à la sécurité alimentaire d'un ménage, n'est pas comptée. Pensons à l'argent versé au cas par cas par un CPAS à un bénéficiaire pour donner un coup de pouce temporaire.

Si la majorité des organisations actives dans la distribution de colis sont reprises dans notre étude, seule une partie des restaurants sociaux, abris divers et épicerie s'y retrouvent. Or, l'ensemble plus spécifique de ces organisations n'est que partiellement repris dans nos chiffres qui ne donnent qu'une représentation incomplète des bénéficiaires des autres formes d'aide alimentaire. Il s'agit donc également d'une raison de penser que nos chiffres sous-estiment la réalité de l'aide alimentaire en Belgique.

Ces dernières années, la dégradation des conditions socio-économiques en Belgique conduit à un besoin accru d'aides et à moins de moyens pour le satisfaire.

L'aide alimentaire subit cette évolution de plein fouet : les listes d'attente des services saturés s'allongent. Au moins la moitié des services d'aide alimentaire des grandes villes sont concernés, selon les principales organisations-coupoles collaborant avec le SPP-IS et la Fédération des Services Sociaux. Compte tenu de la baisse du co-financement prévu par le gouvernement fédéral en complément des fonds FSE+, les professionnels s'attendent à ce que la situation s'aggrave considérablement courant 2026, en particulier à partir du printemps, lorsque les stocks seront petit à petit vidés.

La conjonction de cette évolution avec l'afflux attendu de personnes exclues du chômage et ne trouvant pas d'emploi suscite beaucoup d'inquiétudes.

Si l'aide alimentaire n'a pas augmenté substantiellement depuis 2023, c'est parce que les services sont saturés et ne sont plus capables d'accueillir des nouvelles personnes.

Le quasi doublement de notre estimation du nombre de bénéficiaires en 10 ans, passant de 300.000 à 560.000 entre les enquêtes menées en 2016 et 2026, est alarmant.

Pour estimer la part de non-satisfaction du besoin d'aide alimentaire, les services saturés pourraient garder une comptabilité du nombre de personnes inscrites en liste d'attente. Ajoutons que cette information ne nous renseignerait toutefois pas sur le taux de non-recours à l'aide alimentaire.

En effet, nos chiffres montrent que 50% de toutes les organisations recensées ont moins de 400 bénéficiaires. Ensemble, elles totalisent 20% des 561.703 bénéficiaires estimés. Cela signifie que 80% des bénéficiaires se concentrent au sein des plus grosses organisations. Il est possible – et même probable – que le nombre des bénéficiaires renseignés dans l'autre moitié (celle représentant 20% des bénéficiaires) est sous-estimé, à cause de méthodes et outils de comptage peu performants et adéquats, aussi parce qu'il s'agit parfois d'organisations qui, manquant de moyens, n'ont pas l'opportunité de se professionnaliser et fonctionnent grâce au bénévolat.

Répartition des organisations selon le nombre de bénéficiaires

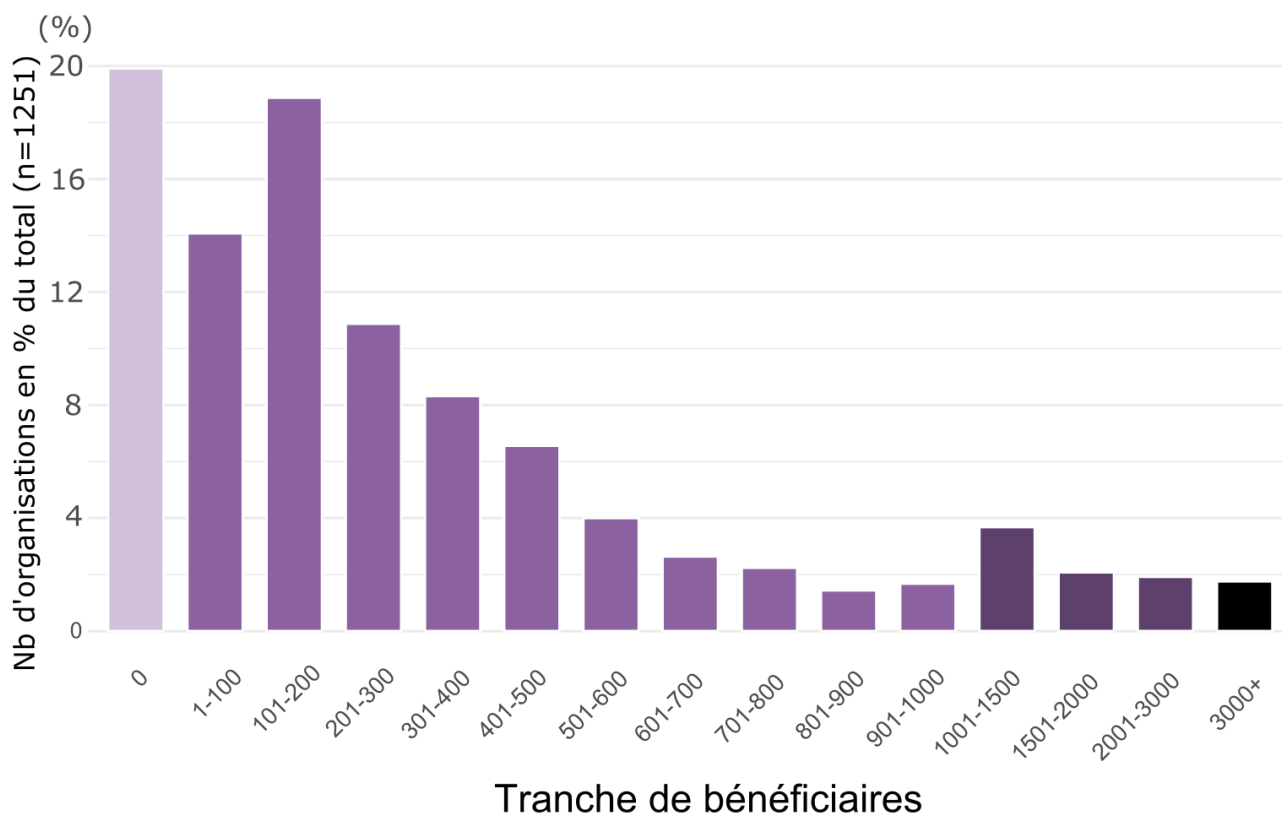


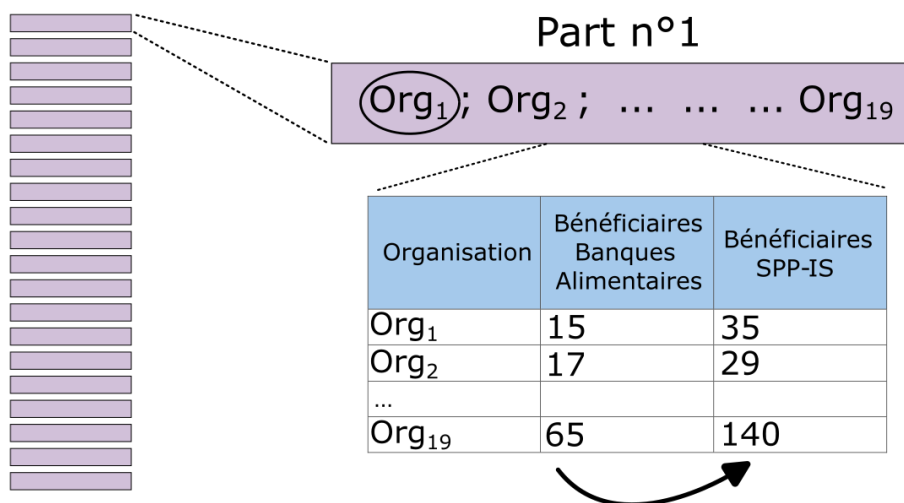
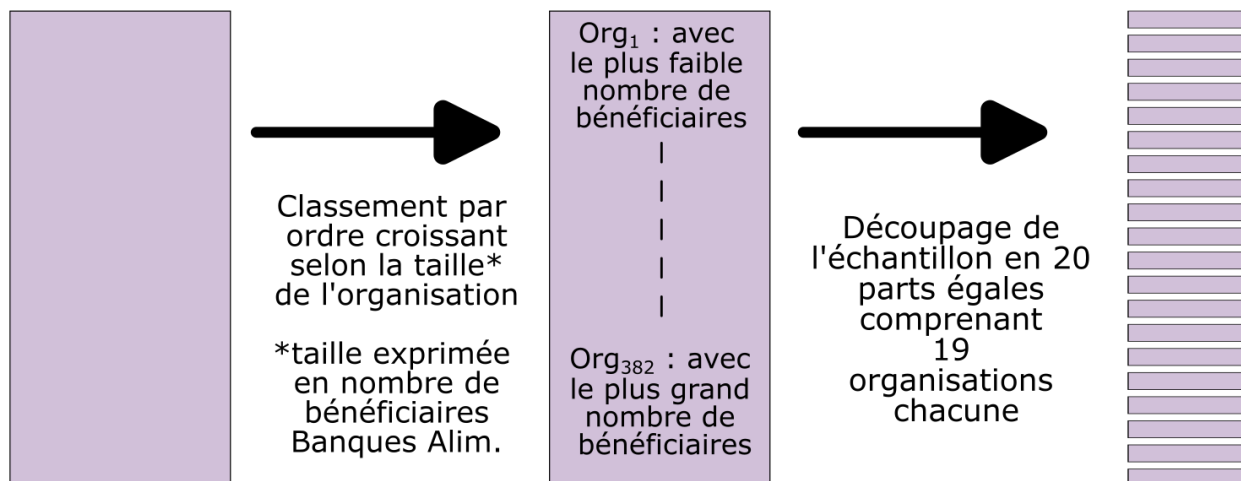
Figure 8 - Histogramme de la distribution des organisations selon leur taille



Annexes

Méthodologie : logique générale de correction

échantillon de référence
(n=382 organisations)



Ratio médian x2 = Au moins 50% des organisations de la Part n°1 doublent leur nombre de bénéficiaires entre les Banques Alim. et le SPP-IS

Figure 9 - Schéma explicatif de la méthode de calcul du coefficient de correction

Pour homogénéiser les données FoodIT sur la base des données SPP, nous nous basons sur l'échantillon dit de référence (n=382, **figure 9** ci-dessus). Il est composé de toutes les organisations-doublon, présentes à la fois au SPP (suite à une commande FSE+) et dans FoodIT (Banque Alimentaire). Chaque organisation-doublon a donc deux valeurs différentes. L'analyse approfondie de l'échantillon de référence permet de déduire deux informations cruciales. D'une part, la différence entre un chiffre en base mensuelle (FoodIT) et un chiffre en base annuelle (SPP). D'autre part, la différence de méthode de recensement entre les Banques alimentaires (FoodIT) et le SPP-IS.

Grâce à ces informations, nous sommes en mesure d'homogénéiser l'échantillon dit « ajusté » (n=255) qui rassemble toutes les organisations recensées seulement dans FoodIT et pas au SPP-IS. Le traitement est le même que celui que nous avons résumé dans le schéma ci-dessus. L'échantillon ajusté est classé par ordre

croissant et partitionné en 20 parts égales, contenant 12 ou 13 organisations chacune, au lieu de 19 dans l'échantillon de référence.

Une seule valeur « nombre de bénéficiaires » y est recensée pour chaque organisation. L'ajustement se fait en multipliant le nombre de bénéficiaires par le coefficient correspondant, déduit de l'échantillon de référence.

Voici quelques exemples de correction.

Nom	Bénéficiaires FoodIT	Quantile	Coefficient	Bénéficiaires 'ajusté'
Le Chant d'Oiseau ASBL	65	5	X1,9	121
De Satelliet VZW	148	12	X1,4	209
Maison Croix-Rouge Ougrée	220	15	X1,1	237

Tableau 3 - Exemples d'ajustement de données brutes

Au lieu d'appliquer un unique coefficient de correction à tout l'échantillon-test, on en applique 20 différents et chacun jouit d'une meilleure représentativité statistique. Les échantillons rassemblant des organisations de petite taille ont des coefficients atteignant X3, tandis que les plus grosses structures sont concernées par des coefficients compris entre X1 et X2. Ainsi, un même coefficient est utilisé pour retravailler les chiffres des organisations de taille similaire.

La baisse du coefficient avec la taille de l'organisation s'explique par le fait qu'il est plus facile de sous-estimer de moitié 150 bénéficiaires que 1500. Par conséquent la différence entre les valeurs FoodIT et SPP-IS peut varier du double au triple pour les petites organisations, mais pas pour les grosses structures qui aident plus de 1000 personnes par exemple. Passer à côté d'une telle masse d'individus lors du décompte de l'organisation est matériellement et statistiquement peu probable. En d'autres termes, manquer 100 personnes sur un total de 1000 individus est relativement moins impactant pour le coefficient (10% manqués) que de manquer 100 personnes sur un total de 200 individus (50% manqués).

La grande sensibilité de la moyenne aux valeurs extrêmes nous a donc fait privilégier la médiane. C'est pourquoi le coefficient que nous utilisons calcule la différence médiane entre les nombres de bénéficiaires recensés dans FoodIT et au SPP-IS.

Nettoyage des données

Compiler les données issues des bases SPP & FoodIT (BA) est une tâche qui exige de pouvoir distinguer chaque organisation. Un service d'aide alimentaire apparaît dans une des deux bases de données suite à l'encodage par un responsable de l'organisation. Le nom de l'organisation qui apparaît dans les données varie donc selon les informations que le ou la responsable a souhaité encoder. Ainsi, une ASBL n'est pas toujours renseignée comme telle, un service de distribution de colis ou une épicerie sociale non plus. On ne peut faire l'économie d'une recherche approfondie sur chacun des services, pris isolément, afin de s'assurer par exemple qu'une différence de nom entre les deux bases compilées traduit bien l'existence de deux services différents, et pas un nommage différent. De nombreux doublons ont pu apparaître dans les données suite à ce nettoyage. C'est pourquoi le nombre brut d'organisations inscrites aux Banques alimentaires (FoodIT) passe de 750 à 650 organisations (approx.) une fois le nettoyage effectué. Une autre variable d'identification utile pour discriminer les doublons est le Code Fead dont disposent les organisations ayant déjà passé commande auprès du SPP-IS.

Parmi les organisations avec zéro bénéficiaire renseigné, le risque de passer à côté d'organisations bel et bien actives, qui aident un nombre significatif de bénéficiaires, est limité.

Ces organisations sont probablement inactives ou octroient de l'aide uniquement sur base de leurs fonds propres ou de dons. Dans ce cas, la quantité de bénéficiaires concernés qui passent sous les radars demeure limitée. Nous n'avons toutefois pas les moyens de nous en assurer.

Outre ces organisations, une bonne part des encodages de la base FoodIT qui n'ont pas été considérés dans le total sont en réalité des structures qui n'octroient pas une aide directe à des bénéficiaires.

Il peut s'agir comme nous l'avons vu de plateformes logistiques dont la mission est de stocker les denrées des associations distributrices. Il peut aussi s'agir d'institutions comme des écoles ayant eu recours à FoodIT par le passé pour gérer des stocks de nourriture, en lien ou non avec l'aide alimentaire. Nous retrouvons encore des centres de jour ou de nuit, abris pour personnes sans chez-soi, et enfin des entreprises de transport de fret.

Si on peut rattacher ces organisations à une mission d'aide alimentaire, il est néanmoins impossible de déterminer l'ordre de grandeur, exprimée en nombre de bénéficiaires, de celle-ci.